

MODIFICATION DE SOCIETE :

LISTE DES PIECES A FOURNIR Avec le formulaire M2 Agricole (3ex. signature originale)

POUR LE GREFFE

- Exempleire du **journal d'annonces légales** ou attestation de parution
- 2 exemplaires mis à jour des **statuts** établis certifiés conformes par le représentant légal ou copies authentiques si statuts notariés
- 2 exemplaires enregistrés¹ de **l'acte**, délibération ou décision, (le plus souvent procès verbal de l'assemblée générale constatant la décision de modification)

PARTICULARITES :

⚙️ TRANSFERT DE SIEGE

- 1 attestation de **domiciliation du siège** établie par le propriétaire du bien
- 1 justificatif d'adresse : copie taxe foncière, ou facture téléphone, EDF
- Si département différent : **annonce légale** du dép. d'origine + **Extrait Kbis**

⚙️ GERANCE

- attestation sur l'honneur relative à **l'absence de condamnation** ou de sanction pour chaque nouveau gérant
- 1 Formulaire NSM (volet social) pour chaque nouveau gérant
- Indiquer l'adresse du gérant
- **GERANCE SEULE**
- Enregistrement non obligatoire des actes
- Formulaire M3A pour EARL ou GAEC ([télécharger formulaire M3A](#))
- Formulaire M3B pour SCEA/SCEV : voir ci-dessous. ([télécharger formulaire M3B](#))

⚙️ DISSOLUTION

- attestation sur l'honneur relative à **l'absence de condamnation** si le liquidateur n'était pas gérant précédemment et justificatif d'identité
- Pas de statuts modificatifs

⚙️ SCEA pour toute modification

- Remise à jour de tous les associés solidairement et indéfiniment responsables sur **formulaire M3B** : les gérants déjà inscrits sur le Kbis ne sont pas concernés
- Copie de l'extrait d'acte de naissance ou de mariage ou copie du livret de famille

⚙️ GAEC

- **Journal d'Annonces Légales** uniquement pour dénomination ou adresse du siège.

¹ Enregistrement si nécessaire : voir dernière page

1 copie des statuts

1 copie du procès verbal d'assemblée générale

MODIFICATION DE DATE DE CLOTURE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

[il s'agit d'un simple dépôt d'actes directement au greffe :](#)

- 2 exemplaires mis à jour des **statuts** établis certifiés conformes par le représentant légal ou copies authentiques si statuts notariés
- 2 exemplaires (enregistrés) de **l'acte** délibération ou décision, (le plus souvent procès verbal de l'assemblée générale constatant la décision de modification)
- 1 chèque de 14.94 € (frais de dépôt d'actes)

⚙ **ATTENTION : SCEA pour toute modification**

- Remise à jour de tous les associés solidairement et indéfiniment responsables sur **formulaire M3B** : les gérants déjà inscrits sur le Kbis ne sont pas concernés
- Copie de l'extrait d'acte de naissance ou de mariage ou copie du livret de famille

[Si la date de clôture n'est indiquée ni sur le KBis ni sur les statuts,
il faut faire une AG\(E\) et la faire enregistrer \(pour opposabilité\).](#)

Frais d'assistance à formalités : 55.14 € à l'ordre de : Agent Comptable - Chambre d'Agriculture